

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Exprimés
15	10	12

1- 2209/2025

Date de la convocation

15 septembre 2025

Date d'affichage

15 septembre 2025

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE GABASTON
SEANCE DU 22 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Guy CAZALET, Maire.

Présents : MM. Guy CAZALET, Guy BITAILLOU, Jean-Pierre BRITIS, Frédéric CATHALOGNE, Yannick CLAVERIE, Bruno LERMANOU, Grégory PALENGAT, Patrick PAREDES, Mmes Pascale BESTI, Elisabeth POUTS.

Absente : Mme Stéphanie RELEA.

Excusés : M. Alain KOMPANITCHENKO (ayant donné procuration à M. Jean-Pierre BRITIS), M. Patrick CHAUVIN (ayant donné procuration à M. Bruno LERMANOU), Mmes Sandrine DUMARTIN, Fanny MARTHOUD-DELALANDRE.

Secrétaire de séance : M. Jean-Pierre BRITIS.

Objet : vente de la parcelle B865 située 3 impasse Jambet – acceptation d'une proposition

Le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations n° 3-2410/2022 du 24 octobre 2022 et n° 5-1301/2023 du 13 janvier 2023 par lesquelles la commune a mis en vente plusieurs terrains communaux viabilisés situés impasse Jambet dont la parcelle est cadastrée sous le numéro B732.

Le lot n° 2 d'une superficie de 781 m² cadastré section B numéro 865 après division a été mis en vente auprès de l'agence Orpi.

En date du 22 septembre 2025, M. et Mme DESTRIBOIS-COUDROY ont fait une proposition d'achat via l'agence Orpi pour cette parcelle pour un montant de 49.000 € frais d'agence inclus. Le Maire rappelle que le mandat signé avec l'agence Orpi prévoit des honoraires d'agence forfaitaires de 2.500 € à la charge de l'acquéreur lorsque la Mairie adresse les acquéreurs à l'agence, ce qui porte le prix de vente du terrain à 46.500 € pour la commune.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette proposition d'achat.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité.

ACCEPTÉ la proposition d'achat de M. et Mme DESTRIBOIS-COUDROY à 46.500 €.

DECIDE de lui vendre la parcelle cadastrée section B numéro 865 pour une superficie de 781 m².

CHARGE le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette vente.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Guy CAZALET

